

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA

Programme: Application de la loi sur la faune

Programme: Application de la loi sur la faune

Implantation du projet de Services à guichet unique (SGU) de l'ASFC

L'objectif de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (WAPPRIITA) et le Règlement sur le commerce d'espèces animales et végétales sauvages (WAPTR) associé vise à protéger certaines espèces d'animaux et de plantes figurant sur la liste de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et à réglementer le commerce international et interprovincial de ces espèces.

WAPPRIITA s'applique aux :

- a) espèces étrangères dont la capture, la possession et l'exportation sont interdites ou réglementées par les lois du pays d'origine;
- b) espèces d'animaux et de plantes figurant sur la liste de contrôle CITES (WAPTR, Annexe I);
- c) espèces étrangères qui peuvent mettre en péril les espèces canadiennes en les introduisant dans les écosystèmes canadiens (WAPTR, Annexe II).

WAPPRIITA et WAPTR sont l'autorité réglementaire pour CITES au Canada.

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) est responsable de l'établissement et de l'application des politiques régissant l'importation de marchandise CITES au Canada.

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) assiste ECCC en appliquant ces politiques à la frontière.

Les espèces CITES réglementées par le Canada figurent à l'Annexe I, WAPTR. Une liste des espèces CITES dans laquelle on peut faire des recherches se trouve sur le site Web d'ECCC.

De plus, certaines espèces qui peuvent mettre en péril les écosystèmes canadiens sont interdites au Canada sans que ECCC ait émis de permis. Ces espèces figurent à l'Annexe II, WAPTR.

Suivent les exigences documentaires selon l'Annexe qui couvre les articles:

Type de marchandise	Exigences documentaires
CITES, Annexe I	Permis d'importation CITES canadien émis par le Service canadien de la faune ET permis d'exportation CITES émis par le pays exportateur OU certificat de réexportation CITES émis par le pays exportateur.
CITES, Annexe II	Permis d'exportation CITES émis par le pays exportateur OU certificat de réexportation CITES émis par le pays exportateur.
CITES, Annexe III	Permis d'exportation CITES émis par le pays exportateur si le spécimen provient d'un pays figurant sur la liste OU permis d'exportation CITES OU certificat d'origine CITES OU certificat de réexportation CITES si le spécimen provient d'un autre pays.
Espèces, Annexe II, WAPTR	Permis d'importation émis par le Service canadien de la faune.

Remarque: Remarque :Les permis CITES et WAPPRIITA originaux doivent aussi être présentés physiquement à l'agent des services frontaliers pour validation auprès de ASFC.

Dans le cadre du Projet de Services à guichet unique, les demandes de mainlevée seront présentées au moyen d'une nouvelle Déclaration d'importation intégrée (DII) (option de service 911) qui permet aux courtiers en douane de présenter et d'obtenir la mainlevée électronique des marchandises également réglementées par les ministères et organismes participants.

Les importateurs/courtiers doivent indiquer « oui » ou « non » à savoir si la marchandise importée est assujettie à CITES telle que réglementée au Canada en vertu de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (WAPPRIITA) ou de l'Annexe II du Règlement sur le commerce d'espèces animales et végétales sauvages (WAPTR). Cela permettra au système ASFC d'appliquer les règles commerciales appropriées pour la marchandise assujettie aux exigences ECCC indiquées ci-haut et pour s'assurer que celle que ECCC ne réglemente pas n'y soit pas assujettie.

Les permis en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et de WAPPRIITA originaux doivent être présentés physiquement à l'agent des services frontaliers aux fins de validation par ASFC.

Remarque: Dans le cadre du SGU, les informations exigées demeureront les mêmes. Il n'y a pas d'autres données requises pour le processus d'importation.

Codes du système harmonisé (SH)

Une liste des codes SH assujettis à la Loi sur la faune se trouve dans les tables de critères de correspondance des éléments de données; visitez: <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/prog/sw-gu/regcom-marreg/eccc-eccc-fra.html>

Justification des éléments de données

Suivent les exigences pour les éléments de données spécifiques en vertu de la Loi sur la faune:

Nom de la personne-ressource de l'importateur	Pour communiquer avec la personne responsable de l'importation de la marchandise réglementée au Canada.
Numéro de téléphone de l'importateur	Pour communiquer avec la personne responsable de l'importation de la marchandise réglementée au Canada.
Numéro de télécopieur de l'importateur	Pour communiquer avec la personne responsable de l'importation de la marchandise réglementée au Canada. L'adresse de courriel peut être indiquée au lieu.
Adresse de courriel l'importateur	Pour communiquer avec la personne responsable de l'importation de la marchandise réglementée au Canada, au besoin. Le numéro de télécopieur peut être indiqué au lieu.
Type de LPCA/Type d'autorisation	Indique que l'expédition compte les permis/certificats requis en vertu de WAPPRIITA, section 6(2).
Numéro de référence, LPCA	Indique le numéro de permis/certificat. Peut faire l'objet d'une vérification pour en garantir l'authenticité.
Fichier (Image URN)	On demande une image numérique des certificats/permis requis pour: <ul style="list-style-type: none"> • permettre à ASFC d'examiner l'information sur le certificat/permis avant l'arrivée/la relâche; • démontrer que la marchandise est importée de bonne foi, et ce, conformément aux permis/certificats requis. Cela pourrait permettre de résoudre des problèmes quand les copies papier des permis/certificats sont perdues en cours de transport. • servir comme ouverture pour toute initiative de permis électronique CITES/ECCC future.

Date d'émission	Indique la date où le permis/certificat requis a été émis. Peut servir à vérifier l'authenticité du document
Date d'expiration	Indique la date où le permis/certificat requis expire. Peut servir à vérifier l'authenticité du document.
Permissionnaire	Détermine à qui le permis/certificat requis a été émis. Peut servir à vérifier l'authenticité du document.
Nom de la personne-ressource du permissionnaire	Pour communiquer avec le permissionnaire quant à la marchandise réglementée.
Numéro de téléphone du permissionnaire	Pour communiquer avec le permissionnaire quant à la marchandise réglementée.
Numéro de télécopieur du permissionnaire	Pour communiquer avec le permissionnaire quant à la marchandise réglementée. L'adresse de courriel peut être indiquée au lieu.
Adresse de courriel du permissionnaire	Pour communiquer avec le permissionnaire quant à la marchandise réglementée. Le numéro de télécopieur peut être indiqué au lieu.
Nom de la personne-ressource du fournisseur	Pour communiquer avec qui vend la marchandise réglementée à l'acheteur et/ou le cosignataire de la marchandise réglementée au Canada.
Numéro de téléphone du fournisseur	Pour communiquer avec la partie qui vend la marchandise réglementée à l'acheteur et/ou le cosignataire de la marchandise réglementée au Canada.
Numéro de téléphone du fournisseur	Pour communiquer avec la partie qui vend la marchandise réglementée à l'acheteur et/ou le cosignataire de la marchandise réglementée au Canada. L'adresse de courriel peut être indiquée au lieu.
Adresse de courriel du fournisseur	Pour communiquer avec la partie qui vend la marchandise réglementée à l'acheteur et/ou le cosignataire de la marchandise réglementée au Canada. Le numéro de télécopieur peut être indiqué au lieu.
Nom de la personne-ressource de l'exportateur	Pour communiquer avec la partie qui expédie la marchandise réglementée au cosignataire/acheteur au Canada si ce n'est pas le fournisseur.
Numéro de téléphone de l'exportateur	Pour communiquer avec la partie qui expédie la marchandise réglementée au cosignataire/acheteur au Canada si ce n'est pas le fournisseur.
Numéro de télécopieur de l'exportateur	Pour communiquer avec la partie qui expédie la marchandise réglementée au cosignataire/acheteur au Canada si ce n'est pas le fournisseur.
Adresse de courriel l'exportateur	Pour communiquer avec la partie qui expédie la marchandise réglementée au cosignataire/acheteur au Canada si ce n'est pas le fournisseur.
Nom commun	Pour identifier l'espèce réglementée importée au Canada qu'indique le permis/certificat.
Nom scientifique	Pour identifier l'espèce réglementée importée au Canada qu'indique le permis/certificat.
Âge	Élément de données facultatif. Si vous fournissez cette information quand le permis la demande, il se peut qu'elle aide à identifier la marchandise et à la vérifier contre le permis.
Sexe	Élément de données facultatif. Si vous fournissez cette information quand le permis la demande, il se peut qu'elle aide à identifier la marchandise et à la vérifier contre le permis.

Étape du cycle de vie	Élément de données facultatif. Si vous fournissez cette information quand le permis la demande, il se peut qu'elle aide à identifier la marchandise et à la vérifier contre le permis.
Objet	Pour identifier l'objet de l'importation qu'indique le permis.
Numéros ou marques d'identification	Élément de données facultatif. Si vous fournissez cette information quand le permis la demande, il se peut qu'elle aide à identifier la marchandise et à la vérifier contre le permis.
TSN/Aphia ID	Élément de données facultatif. Si vous fournissez cette information quand le permis la demande, il se peut qu'elle aide à identifier la marchandise et à la vérifier contre le permis.
Origine du spécimen	Pour identifier l'objet de l'importation qu'indique le permis/certificat.
Pays d'origine	Pour identifier l'objet de l'importation qu'indique le permis/certificat.

Cette section s'applique à la marchandise assujettie à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) telle que réglementée au Canada en vertu de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (WAPPRIITA) ou qui figurent à l'Annexe II du Règlement sur le commerce d'espèces animales et végétales sauvages (WAPTR).

Document sur les exigences à l'égard des clients du commerce électronique (DECCE)

Le tableau suivant indique les règles et les conditions spécifiques associées à chacun des éléments de données. Selon le statut de l'élément de données, il peut être Obligatoire (O), Conditionnel (C) ou Facultatif (F).

Nom de l'élément de données	Définition de l'élément OGP	Statut de l'élément de données	Règles et conditions de l'élément de données
Identification de la personne-ressource	Nom de la personne-ressource de l'importateur	C	Si la marchandise est réglementée au Canada en vertu de CITES et/ou de WAPPRIITA, le nom de la personne qui connaît les détails de l'expédition (de la transaction) spécifique doit être indiqué.
Méthode de contact	Numéro de téléphone de l'importateur	C	Si la marchandise est réglementée au Canada en vertu de CITES et/ou de WAPPRIITA, le numéro de téléphone de la personne qui connaît les détails de l'expédition (de la transaction) spécifique doit être indiqué.
Méthode de contact	Numéro de télécopieur de l'importateur	C	Si la marchandise est réglementée au Canada en vertu de CITES et/ou de WAPPRIITA, le numéro de télécopieur ou l'adresse de courriel de la personne qui connaît les détails de l'expédition (de la transaction) spécifique doit être indiqué(e).
Méthode de contact	Adresse de courriel l'importateur	C	Si la marchandise est réglementée au Canada en vertu de CITES et/ou de WAPPRIITA, le numéro de télécopieur ou l'adresse de courriel de la personne qui connaît les détails de l'expédition (de la transaction) spécifique doit être indiqué(e).

Type de document (licence, permis, certificat, autre)	Type de LPCA/Type d'autorisation	C	<p>L'identificateur codé des types de document applicables fourni lors de la déclaration doit être inscrit dans ce champ. Les types de document ici fournis doivent être applicables à toutes les marchandises sur cette déclaration. S'ils ne le sont pas, veuillez fournir les types de document pour chaque marchandise (SG121).</p> <p>Voir l'annexe A pour les types et descriptions de documents.</p>
Numéro de référence du document	Numéro de référence, LPCA	C	<p>Pour chaque document fourni lors de la déclaration, le numéro de référence associé au document doit être indiqué.</p>
Image URN	Dossier	C	<p>Une image numérique du LPCA doit être fournie pour les types de documents suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • CITES, Annexe I • CITES, Annexe II • CITES, Annexe III • Espèces, WAPTR, Annexe II <p>Remarque: Les permis CITES et WAPPRIITA originaux doivent aussi être présentés physiquement à l'agent des services frontaliers pour validation auprès de ASFC.</p>
Date d'émission du document	Date d'émission	C	<p>Pour chaque type de document au niveau de la déclaration, la date d'émission du LPCA doit être indiquée en format SSAAMMJJ.</p> <p>Le qualificateur dans le champ 2379 doit être le code 102 pour SSAAMMJJ.</p>
Date d'expiration	Date d'expiration	C	<p>La date d'expiration du LPCA doit être indiquée pour les types de documents suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • CITES, Annexe I • CITES, Annexe II • CITES, Annexe III • Espèces, WAPTR, Annexe II <p>Le qualificateur dans le champ 2379 doit être le code 102 pour SSAAMMJJ.</p>
Personne autorisée, LPCA (Déclaration)	Permissionnaire	C	<p>Pour chaque type de document fourni, au niveau de la déclaration ET s'il diffère de l'importateur documenté, les détails de la personne qui a obtenu l'autorisation pour le produit associé à cette LPCA doivent être indiqués dans ce champ.</p> <p>Le nom et l'adresse doivent aussi être indiqués, ainsi que les champs suivants : nom, rue, ville, province, code postal, identificateur de pays.</p> <p>Voir l'Annexe B pour les détails sur les champs obligatoires.</p>
Identification de la personne-ressource	Nom de la personne-ressource du permissionnaire	C	<p>Pour chaque type de document fourni, au niveau de la déclaration ET s'il diffère de l'importateur documenté, le nom de la personne qui connaît les détails de l'expédition (de la transaction) spécifique doit être indiqué.</p>

Méthode de contact	Numéro de téléphone du permissionnaire	C	Pour chaque type de document fourni, au niveau de la déclaration ET s'il diffère de l'importateur documenté, le numéro de téléphone de la personne qui connaît les détails de l'expédition (de la transaction) spécifique doit être indiqué.
Méthode de contact	Numéro de télécopieur du permissionnaire	C	Pour chaque type de document fourni, au niveau de la déclaration ET s'il diffère de l'importateur documenté, le numéro de télécopieur OU l'adresse de courriel de la personne qui connaît les détails de l'expédition (de la transaction) spécifique doit être indiqué(e).
Méthode de contact	Numéro de télécopieur du permissionnaire Adresse de courriel du permissionnaire	C	Pour chaque type de document fourni, au niveau de la déclaration ET s'il diffère de l'importateur documenté, le numéro de télécopieur OU l'adresse de courriel de la personne qui connaît les détails de l'expédition (de la transaction) spécifique doit être indiqué(e).
Identification de la personne-ressource	Nom de la personne-ressource du fournisseur	C	Si la marchandise est réglementée au Canada en vertu de CITES et/ou de WAPPRIITA, le nom de la personne qui connaît les détails de l'expédition (de la transaction) spécifique doit être indiqué.
Méthode de contact	Numéro de téléphone du fournisseur	C	Si la marchandise est réglementée au Canada en vertu de CITES et/ou de WAPPRIITA, le numéro de téléphone de la personne qui connaît les détails de l'expédition (de la transaction) spécifique doit être indiqué.
Méthode de contact	Numéro de téléphone du fournisseur	C	Si la marchandise est réglementée au Canada en vertu de CITES et/ou de WAPPRIITA, le numéro de télécopieur OU l'adresse de courriel de la personne-ressource de la personne qui connaît les détails de l'expédition (de la transaction) spécifique doit être indiqué(e).
Méthode de contact	Adresse de courriel du fournisseur	C	Si la marchandise est réglementée au Canada en vertu de CITES et/ou de WAPPRIITA, le numéro de télécopieur OU l'adresse de courriel de la personne qui connaît les détails de l'expédition (de la transaction) spécifique doit être indiqué(e).
Identification de la personne-ressource	Nom de la personne-ressource de l'exportateur	C	Si la marchandise est réglementée au Canada en vertu de CITES et/ou de WAPPRIITA, le nom de la personne qui connaît les détails de l'expédition (de la transaction) spécifique doit être indiqué si ce n'est le fournisseur.
Méthode de contact	Numéro de téléphone de l'exportateur	C	Si la marchandise est réglementée au Canada en vertu de CITES et/ou de WAPPRIITA, le numéro de téléphone de la personne qui connaît les détails de l'expédition (de la transaction) spécifique doit être indiqué si ce n'est le fournisseur.
Méthode de contact	Numéro de télécopieur de l'exportateur	C	Si la marchandise est réglementée au Canada en vertu de CITES et/ou de WAPPRIITA, le numéro de télécopieur OU l'adresse de courriel de la personne-ressource de la personne qui connaît les détails de l'expédition (de la transaction) spécifique doit être indiqué(e) si ce n'est pas le fournisseur.
Méthode de contact	Adresse de courriel l'exportateur	C	Si la marchandise est réglementée au Canada en vertu de CITES et/ou de WAPPRIITA, le numéro de télécopieur OU l'adresse de courriel de la personne qui connaît les détails de l'expédition (de la transaction) spécifique doit être indiqué(e) si ce n'est pas le fournisseur.

Caractéristiques de la marchandise (nom du modèle)	Nom commun	C	<p>Le nom commun de la marchandise importée doit être indiqué quand l'énoncé déclaratif indique que la marchandise est assujettie à CITES ou figure à l'Annexe II, WAPTR. Remarque: Le nom commun est un nom non scientifique qui décrit l'espèce.</p> <p>Pour la marchandise non réglementée au Canada en vertu de CITES et/ou de WAPPRIITA, nous recommandons que le nom commun soit indiqué pour simplifier l'identification du produit et accélérer le traitement.</p>
Caractéristiques de la marchandise (Âge)	Âge	F	<p>L'âge de tout animal ou de toute plante ou de tout produit ou de tout produit dérivé peut être fourni, au besoin, sur les types de documents suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • CITES, Annexe I • CITES, Annexe II • CITES, Annexe III • Espèces, WAPTR, Annexe II
Caractéristiques de la marchandise (Sexe)	Sexe	F	<p>Le sexe de tout animal ou de toute plante ou de tout produit ou de tout produit dérivé peut être indiqué, au besoin, sur les types de documents suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • CITES, Annexe I • CITES, Annexe II • CITES, Annexe III • Espèces, WAPTR, Annexe II
Caractéristiques de la marchandise (Sexe)	Étape du cycle de vie	F	<p>L'étape du cycle de vie de tout animal ou de toute plante peut être fournie, au besoin, sur les types de documents suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • CITES, Annexe I • CITES, Annexe II • CITES, Annexe III • Espèces, WAPTR, Annexe II
Utilisation finale prévue	Objet	C	<p>La raison de l'importation doit être indiquée sur les types de documents suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • CITES, Annexe I • CITES, Annexe II • CITES, Annexe III • Espèces, WAPTR, Annexe II <p>Le code d'importation doit être l'un des suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commercial • Jardin botanique • Scientifique • Personnel • Éducatif • Élevage en capacité ou propagation artificielle • Zoo • Cirque ou exposition ambulante • Trophée de chasse • Médical (y compris recherche biomédicale) • Réintroduction ou introduction dans la nature • Forces de l'ordre

Codes d'identité de la marchandise (Numéro enregistré de l'autorité)	Numéros ou marques d'identification	F	<p>Indiquez ce qui suit pour identifier les spécimens individuels de l'expédition:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médailles (CX) • Tatouages (CY) • Micropuces (CW) • Bague d'aile (CZ) • Bande de patte (CV) • Autre (ML) <p>Vous pouvez indiquer plus d'un identificateur de marchandise. Répétez le segment, au besoin.</p>
Identificateur de marchandise	TSN/Aphia ID	F	<p>Les organismes peuvent être identifiés par numéro de série taxonomique (TSN) ou Aphia ID.</p> <p>Les TSN se déterminent en consultant Integrated Taxonomic Information System (www.itis.gov) et les Aphia ID pour les organismes et mollusques marins se déterminent en consultant www.marinespecies.org et www.molluscabase.org respectivement.</p> <p>Bien qu'elle ne soit pas obligatoire, cette information peut permettre de mieux identifier le produit et d'accélérer le traitement.</p>
Catégorie de produit canadien	Origine du spécimen	C	<p>L'origine codée du spécimen doit être indiquée pour les types de documents suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • CITES, Annexe I • CITES, Annexe II • CITES, Annexe III • Espèces, WAPTR, Annexe II <p>L'origine du spécimen doit être un des codes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Spécimens pris dans la nature • Spécimens d'élevage • Animaux, Annexe I élevés en capacité à des fins commerciales, y compris dans le Registre CITES des plantes, Annexe I propagées artificiellement à des fins commerciales, ainsi que pièces et produits dérivés • Plantes qui sont propagées artificiellement, ainsi que pièces et produits connexes • Animaux élevés en captivité, ainsi que pièces et produits connexes • Animaux nés en captivité qui ne satisfont pas à la définition CITES d'« élevé en captivité », ainsi que pièces et produits connexes • Spécimens antidatant la Convention • Spécimens confisqués ou saisis • Origine inconnue

Pays d'origine	Pays d'origine	C	<p>Si la marchandise est réglementée au Canada en vertu de CITES et/ou de WAPPRIITA, le pays où la marchandise a été poussée ou récoltée doit être indiqué. Le pays d'origine au niveau de la marchandise doit être inclus si le pays d'origine n'est pas indiqué ou que ce n'est le pays d'origine qui figure dans SG104.</p> <p>Pour la marchandise non réglementée au Canada en vertu de CITES et/ou de WAPPRIITA, nous recommandons que le pays d'origine soit indiqué pour permettre une meilleure identification du produit et accélérer le traitement.</p> <p>Remarque: Le pays d'origine est le même que celui indiqué sur les permis.</p>
Type de document (licence, permis, certificat, autre)	Type de LPCA/Type d'autorisation	C	<p>L'identificateur codé de tout document applicable doit être fourni dans ce champ s'il s'applique à une marchandise spécifique. S'il s'applique à toutes les marchandises, veuillez fournir les documents lors de la déclaration (SG9).</p> <p>Voir l'annexe A pour les types et descriptions de documents.</p>
Numéro de référence du document	Numéro de référence, LPCA	C	<p>Pour chaque document fourni au niveau de la marchandise, le numéro de référence associé au document doit être indiqué.</p>
Image URN	Dossier	C	<p>Une image numérique du LPCA doit être fournie pour les types de documents suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • CITES, Annexe I • CITES, Annexe II • CITES, Annexe III • Espèces, WAPTR, Annexe II <p>Remarque: Les permis CITES et WAPPRIITA originaux doivent aussi être présentés physiquement à l'agent des services frontaliers pour validation auprès de ASFC.</p>
Date d'émission du document	Date d'émission	C	<p>Pour chaque type de document au niveau de la marchandise, la date d'émission du LPCA doit être indiquée en format SSAAMMJJ.</p> <p>Le qualificateur dans le champ 2379 doit être le code 102 pour SSAAMMJJ.</p>
Date d'expiration	Date d'expiration	C	<p>La date d'expiration du LPCA doit être indiquée pour les types de documents suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • CITES, Annexe I • CITES, Annexe II • CITES, Annexe III • Espèces, WAPTR, Annexe II <p>Le qualificateur dans le champ 2379 doit être le code 102 pour SSAAMMJJ.</p>

Personne autorisée LPCA (Déclaration)	Permissionnaire	C	<p>Pour chaque type de document fourni, au niveau de la déclaration ET s'il diffère de l'importateur documenté, les détails de la personne qui a obtenu l'autorisation pour le produit associé à cette LPCA doivent être indiqués dans ce champ.</p> <p>Le nom et l'adresse doivent aussi être indiqués, ainsi que les champs suivants : nom, rue, ville, province, code postal, identificateur de pays.</p> <p>Voir l'Annexe B pour les détails sur les champs obligatoires.</p>
Identification de la personne-ressource	Nom de la personne-ressource du permissionnaire	C	Pour chaque type de document fourni, au niveau de la marchandise ET s'il diffère de l'importateur documenté, le nom de la personne qui connaît les détails de l'expédition (de la transaction) spécifique doit être indiqué.
Méthode de contact	Numéro de téléphone du permissionnaire	C	Pour chaque type de document fourni, au niveau de la marchandise ET s'il diffère de l'importateur documenté, le numéro de téléphone de la personne qui connaît les détails de l'expédition (de la transaction) spécifique doit être indiqué.
Méthode de contact	Numéro de télécopieur du permissionnaire	C	Pour chaque type de document fourni, au niveau de la marchandise ET s'il diffère de l'importateur documenté, le numéro de télécopieur OU l'adresse de courriel de la personne qui connaît les détails de l'expédition (de la transaction) spécifique doit être indiqué(e).
Méthode de contact	Adresse de courriel du permissionnaire	C	Pour chaque type de document fourni, au niveau de la marchandise ET s'il diffère de l'importateur documenté, le numéro de télécopieur OU l'adresse de courriel de la personne qui connaît les détails de l'expédition (de la transaction) spécifique doit être indiqué(e).
Énoncé de conformité de l'OGP (codé)	Identification de marchandise réglementée ECCC	O	<p>Indiquez si la marchandise est assujettie à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) telle que réglementée au Canada en vertu de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (WAPPRIITA) ou qu'elle figure à l'Annexe II du Règlement sur le commerce d'espèces animales et végétales sauvages (WAPTR).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non

Ressources supplémentaires

Marchandises réglementées:

Tables de codes de référence

Références législatives:

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (**CITES**) est réglementée en vertu de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (**WAPPRIITA**).

Liens utiles:

Mémoire D19-7-1 Interprétation de WAPPRIITA et de CITES:

<https://www.cbsa-asfc.gc.ca/publications/dm-md/d19/d19-7-1-fra.html>

Liste des espèces CITES ECCC:

<http://ec.gc.ca/cites/listedesespeces-specieslist/index.cfm?lang=e>

WAPTR, Annexe I:

<http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/SOR-96-263/page-4.html#h-18>

WAPTR, Annexe II:

<http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/SOR-96-263/page-5.html#h-19>

Annexe A: Types et descriptions de documents

Type(s) de document (SG9 ou SG121)	Description
CITES, Annexe I	Permis d'importation CITES canadien émis par le Service canadien de la faune ET permis d'exportation CITES émis par le pays. exportateur OU certificat de réexportation CITES émis par le pays exportateur.
CITES, Annexe II	Permis d'exportation CITES émis par le pays exportateur OU certificat de réexportation CITES émis par le pays exportateur.
CITES Appendix III	Permis d'exportation CITES émis par le pays exportateur si le spécimen provient d'un pays figurant sur la liste. OU permis d'exportation CITES OU certificat CITES d'origine OU certificat de réexportation CITES si le spécimen provient d'un autre pays.
Espèces, Annexe II, WAPTR	Permis d'importation émis par le Service canadien de la faune

Annexe B: Personne autorisé LPCA, champs obligatoires

Champ	Emplacement	Format	Description
Nom	C080.3036.4	an..70	Nom commercial/personnel
Rue	C059.3042.5	an..35	Jusqu'à 3 lignes
Ville	3164.6	an..35	
Province	C819.3229.9	an..6	Utilisez des codes de deux caractères
Code postal	3251.8	an..9	
Identificateur de pays	3207.9	an2	Indiquez le code de pays code conformément à l'Annexe G24

Faites appel à Livingston

Vous avez des questions ou vous avez besoin d'aide pour vos importations SGU?

Communiquez avec votre représentant du service à la clientèle.

Écrivez-nous à l'adresse clientserviceCanada@livingstonintl.com ou appelez-nous au **1-855-225-5544**.